

DEMANDE DE LOCATION DE MATÉRIEL VERÄINSBAU AN DER KOLL À BROUCH

!! La fiche de location doit être introduite au plus tard 3 semaines avant la manifestation !!

reservations@helperknapp.lu / Adresse postale : 2, rue de Hollenfels L-7481 Tuntange

ORGANISATEUR :

Association locale Association non-locale

Nom de l'association :

Personne privée

RESPONSABLE :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. :

GSM :

E-mail :

MANIFESTATION :

Type de la manifestation :

Date(s) : du au Horaire : de à

Aménagement :

Date(s) : du au Horaire : de à

Nombre de participants estimés :

MATÉRIEL :

Qté demand.	Qté dispon.	Descriptif
.....	150	Chaise
.....	21	Table
.....	6	Table haute

.....	160	Assiette soupe
.....	150	Assiette plate 20cm
.....	160	Assiette plate 27cm
.....	150	Bol
.....	150	Tasse avec sous-tasse
.....	150	Fourchette
.....	150	Fourchette à dessert
.....	150	Couteau
.....	150	Cuillère
.....	150	Cuillère à café

Qté demand.	Qté dispon.	Descriptif
.....	160	Verre à bière
.....	160	Verre à champagne
.....	168	Verre à vin
.....	160	Verre à eau/soft

.....	1	Comptoir fixe
.....	1	Vitrine réfrigérée
.....	3	Frigo
.....	16	Podium pour scène

.....	29	Table brasseur 50cm
.....	55	Banc brasseur
.....	1	Projecteur
.....	1	Ecran de projection
.....	1	Sonorisation
.....	1	Micro
.....	1	Pupitre

(voir au verso)

REMARQUES :

.....
.....

**RDV pour l'enlèvement et le retour à fixer avec le service technique : 28 80 40-702.
Le matériel doit être retourné, propre et en bon état, au plus tard trois jours après la manifestation.**

Date de la demande :	Matériel enlevé :	(date et sign.)
Signature / Nom du demandeur :		Matériel retourné :	(date et sign.)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Demande	<input type="checkbox"/> accordée le <input type="checkbox"/> refusée le
Motif du refus	<input type="checkbox"/> matériel non-disponible
	<input type="checkbox"/> autre :
Tuntange, le pr le bourgmestre	

COPIE TRANSMISE : Demandeur Service technique Service communication
 Recette

!! Tout aménagement de la salle différent des exemples types (www.helperknapp.lu) doit préalablement être accordé par le délégué à la sécurité !!